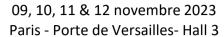


Signature

Bulletin d'inscription

Pavillon Nouvelle-Aquitaine

MIF EXPO





	EXPOSANT E	□ 2016 □ 2017 □ 2018 □ 2019 □2021 □2022 □1ère participation 2023			
Raison socia	le* :				
Marque* (so	us laquelle vous souhaitez cor	mmuniquer)	:		
Adresse*:					
Code Postal*	*:		Ville:		
Téléphone* Email* :					
Site Internet	* •				
RESPONSA	BLE DU DOSSIER				
	ne recevra toutes les inform	nations conc	ernant l'organisation du s	salon)	
NOM*: Fonction*:				Prénom* :	
Tél fixe* : Email* :				Mobile*:	
DIRIGEANT					
(Cette personr	ne recevra toutes les inform	nations conc	ernant l'organisation du s	salon)	
NOM*: Fonction*:				Prénom* :	
Tél fixe* :				Mobile*:	
	ur recevoir l'ensemble des i obile (vos coordonnées ne				Vhatsapp, indiquez ici un
et renoncer à	ir pris connaissance du règ tous recours contre l'organ rganisateur se réserve le dr	isateur. L'ex	kposant devra prouver que	e les produits qu'il e	xpose sont bien fabriqués
				Cachet de l'entrepi	rise
Date					

VOTRE ENTREPRISE

Effectif* :	CA 2022 en €* :	Résultat 2022 en €* :
Date de création de votre entreprise :		
Afin de nous permettre de vérifier que v renseigner les informations suivantes Vous êtes fabriquant	ous êtes bien éligible pou	r participer au salon du Made in France, merci de
Vous fabriquez une partie des produits mai	s vous faites annel à des sous	traitants
Vous faites appel à des sous-traitants uniqu		traitants
Etes-vous détenteur d'un label?	iement	
EPV OFG Autre:		
recommandons fortement de vous rapproche	er des services douaniers en -l-information-sur-le-made-	n-france-imf-une-procedure-dediee démarche entièrement
Etes-vous intéressé pour rencontrer Oui	un public Professionne	1?
Non		
Si oui, le(s)quel(s) :		
Pour soumettre votre candidature, n L'origine des matières premières, con vous faites appel à des sous-taitants*	nposants ou ingrédients	s qui participent à la fabrication du produit et si
L'éco-responsabilité et/ou l'innovatio proposés*	n sont-ils mis en avant	dans votre entreprise et dans vos produits
Les étapes de fabrication de vos prod	duits :	
Etapes de fabrication	Ville	Région

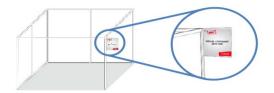
Etapes de fabrication	Ville	Région
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*

VOTRE RÉFÉRENCEMENT

Dans le cadre de l'amélioration des fonctions de recherche au sein de la liste des exposants du site www.mifexpo.fr, merci de renseigner la typologie de vos produits.

Maison et	Jardin		
	□ Aménagement		
	□ Ameublement		
	☐ Arts de la table		
	□ Décoration		
	□ Electro-ménager		
	□ Entretien & zéro déchet□ Jardin		
	☐ Linge de maison		
	□ Senteurs		
Enfance		Mode Femme	
Lindinee	□ Loisirs	Wode remine	□ Accessoires
	☐ Jeux de société et loisirs créatifs		□ Bijoux
	□ Jouets		☐ Chaussures / Chaussons
	□ Accessoires		□ Sous-vêtements
	☐ Chaussures / Chaussons		□ Maroquinerie
	□ Vêtements		□ Sport
			□ Vêtements
Loisirs			
	□ Jeux	Mode Homme	
	□ Musique		□ Accessoires
	□ Sport		□ Bijoux
	□ Véhicules et mobilité		☐ Chaussures / Chaussons
			□ Sous-vêtements
			□ Maroquinerie
			□ Sport
			□ Vêtements
Vous souh vous intére		rencement auprès de n	os visiteurs et exposants ? Ces options peuvent
Insertion d	le votre logo sur la liste des exposants		3 00 € HT -255.00 € HT
Ajout de v	otre dossier de presse sur votre fiche &da	ans la rubrique Presse d	lu site MIF Expo 200€HT 170 € HT
15% de remis	se si souscrit lors de la réservation du stand		

VOTRE ENSEIGNE



Pour les stands "pré-équipés", du pavillon Nouvelle- Aquitaine, merci de nous indiquer ci-dessous l'enseigne souhaitée pour votre stand. Sans retour de votre part, l'organisateur se chargera de définir votre enseigne librement.

Première ligne (16 caractères maximum)

1:2:3:4:5:6:7:8:9:10:11:12:13:14:15:16:

Seconde ligne (16 caractères maximum)

1:2:3:4:5:6:7:8:9:10:11:12:13:14:15:16:

VOTRE STAND

DACK INSCRIPTION

TACK INSCRIPTION	
Référencement sur le site internet	
Création de votre espace exposant	200 £ UT
1 badge exposants tous les 2m²	200 € HT
1 pass Club VIP	OBLIGATOIRE
Invitations électroniques en illimitées sur votre espace exposant	OBLIGATOIRE
Vestiaire gratuit sur le salon	
ASSURANCE	
	70 € HT
Responsabilité Civile	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	OBLIGATOIRE
SURFACE D'EXPOSITION, ACCES A l'ESPACE REGIONAL	



- Surface de 6 ou 8 ou 12m²
- Cloison trad en bois recouverte de coton gratté/tissus (possibilité de percer et clouer)
- Moquette
- Enseigne
- Un boitier électrique intermittent + spot
- Autre mobilier sur option

Surface sollicitée (cochez votre préférence)	☐ 6 m²	■ 8 m²	12 m²
Si votre préférence n'était plus disponible, vous reporteriez votre choix sur une / les surface(s) :	☐ 6 m²	☐ 8 m²	☐ 12 m²

CONDITION TARIFAIRE DU PAVILLON REGIONAL

Année de présence sur le MIF	Stand pré-équipé Trad Prix m² <u>HORS</u> électricité et angle ouvert catalogue MIF*		Stand pré-équipé Trad <u>AVEC</u> électricité et angle ouvert Région Prix en m²		Subvention Région- aide forfaitaire versée à l'issu du
	нт	TTC	НТ	ттс	salon
1ère année	381,00	457,20	427,00	512,40	1 000,00
2/3 années	381,00	457,20	427,00	512,40	500,00

* pour information, à rajouter prix du coffret électiricté 1kw + éclairage : 365€ HT; prix angle ouvert 220€ HT

OPTIONS COMMUNICATION

Avant le salon	Total HT
SITE INTERNET WWW.MIFEXPO.FR	
	1 000 € HT
□Bannière sur la page "invitation" du site (durée 1 mois)	(-15% de remise si
Banniere sur la page invitation du site (durée 1 mois)	souscrit lors de la
	réservation du stand)
	1 000 € HT
Dennière en retation que la naga d'acqueil du site (durée 1 mais)	(-15% de remise si
□Bannière en rotation sur la page d'accueil du site (durée 1 mois)	souscrit lors de la
	réservation du stand)
	300 € HT
	(-15% de remise si
□Insertion de votre logo sur la liste des exposants web	souscrit lors de la
	réservation du stand)
	200 € HT
Daisont de cetus de seise de grasse sourcetus fish e O de cels and citat	(-15% de remise si
☐Ajout de votre dossier de presse sur votre fiche&dans la rubrique Presse du site	souscrit lors de la
	réservation du stand)
	7 500 € HT
	(-15% de remise si
☐Bannières publicitaires sur les invitations électroniques	souscrit lors de la
	réservation du stand)
RESEAU SOCIAUX MIFEXPO	
□Flash Actu en post Instagram (18.5k) + Linkedin (10.5k)	750 € HT
	500 € HT
	(-15% pour tous
□Jeu concours Facebook (24k abonnés)	concours se tenant sur la
(pérode juin, juillet et
	août)
	500 € HT
	(-15% pour tous
□Jeu concours Instagram (18.5K abonnés)	concours se tenant sur la
	pérode juin, juillet et
	août)

<u>NEWSLETTERS</u>	
□Bannière sur 1 newsletter	900 €HT
□Encart sur 1 newsletter (Logo + 1 photo + 500 signes)	1 500 € HT

Pendant le salon	Total HT
VISIBILITE	
□Logo sur le plan remis aux visiteurs (papier et web, tirage 75 000 ex)	900 € HT
□Logo sur le plan géant du salon (3m² - 7 exemplaires) - réservé au stand supérieur à 9m²	700 € HT
□Encart publicitaire sur le plan remis aux visiteurs (papier et web, tirage 75 000 ex)	1 350 € HT
□Fabrication et distribution tote-bag marquage 1 face + encart 1 flyer (1 000- 5 000 - 10 000 ex)	sur devis
□Votre logo sur les tours de cou exposant (5 000 ex)	4 500 € HT
ANIMATION	
□Autorisation de déambulation de mascotte dans les allées du salon	800 € HT/jour
□Droit de distribution de documents/échantillons à l'entrée du salon (5 000 ex/demi-journée)	
Demi-journée	750 € HT
Journée	1 200 € HT
4 jours	4 000 €HT
□Location salle de conférence (200 places) - durée 45mn	1 500 € HT

Après le salon	Total HT
RESEAUX SOCIAUX	
□Logo Jeu-concours calendrier de l'avent Instagram 2023	100 € HT

PACKS EXCLUSIFS	Total HT
□PACK LOGO	
Insertion de votre logo sur la liste des exposants web (valeur 300 € HT)	1 600 € HT
Logo sur le plan géant du salon : 3m² - 7 exemplaires minimum (valeur 700 € HT) Logo sur le plan remis aux visiteurs : papier et web, tirage 75 000 exemplaires (valeur	au lieu de 1 900 € HT
□PACK INFO	
Ajout de votre dossier de presse sur votre fiche&dans la rubrique presse su site internet Flash Actu en post Instagram (18.5K abonnés) + Linkedin (10.5K) (valeur 750 € HT)	3 950 € HT au lieu de 4 350 € HT
Encart sur 1 newsletter : Logo + photo+ 500 signes (valeur 1 500 € HT)	

☐ Je refuse que l'organisateur du salon MIF Expo diffuse les photos de mes produits sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Linkedin et Youtube).

Badges, invitations, accès VIP	
☐ Badges exposant supplémentaires Lors de votre inscription 1 badge prévu tous les 2m² de stand, ce badge vous donne un accès gratu	10€ HT le badge sup
□ Pack de 50 invitations Seules des invitations électroniques seront à votre disposition cette année, si vous souhaitez commander des invitations papiers, merci de les commander avant le 31 août 2023 (elles vous seront adressées courant septembre)	10€ HT le pack de 50

TOTAL GENERAL ET MODALITES DE PAIEMENT

	TOTAL HT
Pack inscription (obligatoire)	200 € HT
Assurance RC (obligatoire)	70 HT
Stand	€HT
Badges-invitations supplémentaires	€HT
option (s) communication	€HT
Club VIP	€HT
TOTAL HT	€HT
TVA 20%	€HT
Total TTC	€HT

Echéancier de paiement

Tél. fixe :

RESERVATION DU PAVILLON

Le candidat retenu reçoit un courriel du comité de sélection (semaine 16). A réception, il confirme par

COMMANDE ET RESERVATION DU STAND

1er acompte à joindre <u>obligatoirement</u> au dossier de participation. Le premier acompte s'élève à 50% du total TTC.
Solde de 50 % du total TTC : avant le 1er août 2023.

Toute inscription intervenant à moins de 90 jours du salon devra être accompagnée du paiement de la totalité du montant dû par l'exposant. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de l'acompte.

Modalités de paiement						
CHÈQUES (les chèques sont à libeller à l'ordre de ADEL						
☐ VIREMENT BANCAIRE (Merci de mettre le nom de votre entreprise en référence de virement)						
Code IBAN : FR76 1027 8060 7200 0219 7930 149 - Code BIC : CMCIFR2A						
Code Banque Code Agence 06072 10278	N° de compte 00021979301	CIÉ RIB 49	Domiciliation Issy les Moulineaux			
ADRESSE DE FACTURATION						
Raison sociale :						
NOM:		Prénom :				
Fonction :						
Adresse :						
Code postal :		Ville :				

Email:

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Conditions d'Admission

Le salon MIF Expo est auvert aux entreprises présentant des produits fabriqués en France. La participation au salon peut séffectuer, soit en qualité d'exposant occupant un stand soit en qualité de simple participant bénéficiaire d'une des prestations proposées par l'organisateur au titre d'un salon déterminé, mais sans occupation de stand.

Le terme « participant » employé dans le présent règlement désigne indifféremment le participant et l'exposant sauf précision controire

La demande d'inscription doit être impérativement effectuée au moyen du bulleit d'inscription réservé à cet effet, complètement rempli sans rature ni surcharge, daté, signé et accompagné du règlement de l'accompte, dans les délais prescrits. Toute demande d'inscription en qualité de participant à quelque titre que ce soit vaut acceptation du présent règlement joint au bulleitn. L'exposant devra prouver que les produits quil expose sont bien fabriqués en France. L'organisateur se réserve le droit de lui demander les justificatifs et complément d'information attestant de lorigine des produits exposés sur le salon. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de sa manifestation avant et pendant sa tenue tout exposant qui ne respecterait pas les conditions énoncées ci-dessus.

2 - Organisation et Horaires

Durée et horaires douverture au public: 4 jours, du 9 au 12 novembre 2023, de 10 h à 19 h et de 10 h à 18 h le 12 novembre. Installation des stands: Les exposants pourront prendre possession de leur stand au plus tard le jour douverture du salon à partir de 08 h. L'organisation et les horaires pourront être cependant modifiés autant que de besoin, sans qu'une telle modification ouvre droit à annulation et à remboursement au profit du participant.

Evacuation des stands: L'exposant s'engage à évacuer et vider son stand à la côture du salon les horaires figurent dans le guide technique du solon remis oux participants à au moins un mois du premier jour de la manifestation. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des matériels et imprimés de touties sortes demeurées sur le stand après cet horaire. L'exposant s'engage à régier ou à rembourser sons contestation d'aucune sorte ni délai, les frois consécutifs à sa défaillance, notamment ceux relatifs au débarras de son stand, et qui auraient été engagés pour son compte par l'organisateur.

3 – Dispositions Générales

Les participants s'engagent à respecter sans aucune restriction ni réserve les clauses du présent réglement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifiestation par les organisateurs qui se réservent le droit de leur signifier verbalement.

Les participants ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans aucune réserve, ainsi que toute prescription de droit public applicable aux manifestations organisées en France. En particulier, normes de sécurité : règlement général sécurité incendie dans les expositions, règlements particuliers IGH et ERP, et règlements intérieurs propres aux locaux utilisés pour l'exposition. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et l'autorité administrative notamment souf si ces modalités ont pour effet de modifier la nature du contrat ou létendue des engagements du participant et que l'organisateur se réserve le droit de signifier ultérieurement dans l'intérêt de la manifestation. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. S'il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, dans le cas également où le feu la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure, une interdiction des pouvoirs publics ou toute autre cause du fait d'un tiers aui rendraient impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacements enregistrées et de prestations, en avisant par écrit les participants qui n'auraient droit à aucune compensation, indemnité, remboursement d'aucune sorte, quelle que soit la raison d'une telle détermination. Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

4 – Conditions de Règlement et Désistement

Chaque bulletin d'inscription au titre d'un salon devra être accompagné de son réglement d'acompte d'un montant égal à

50% du montant TTC de l'opération tel qu'indiqué sur le bulletin d'inscription. Le solde du prix, soit 50%, devra être réglé au comptant au plus tard 90 jours colendaires avant le début du solon. Aucune contestation relative au montant du règlement, à un délai de paiement, in aucune compensation ne sauraient être valdablement invoquées par le participant pour dérager à ces conditions. Le non réglement du montant de la participation aux échéances prévues entraîne l'annulation du droit de disposer de l'emplacement réservé.

Les sommes antérieurement versées restent acquises à la manifestation et le solde reste dù sans préjudice des domnnages et intérêts que peuvent demander les arganisateurs. Tout incident, retard de paiement ou toute somme due au titre dun solan organisé par ADEL entraîne de plein droit Ilhiterdiction de participer à tout autre solan sans mise en demeure prédiable de lorganisateur et jusqu'à parfait poiement. En outre lorganisateur se réserve le droit de subordonner l'exécution de toute prestation ou commande à la prise de garanties ou au complet paiement prédiable, notamment en cas de détérioration de la solvabilité de tout dilent. En cas de défaut de réglement de l'intégralité des sommes dues à l'organisateur au plus tard 90 jours avant le début du salon l'organisateur se réserve le droit son mise en demeure prédiable et selon le cas, de disposer de l'emplacement de l'exposant défaillant ou de ne pas exécuter les prestations demandées sans aucune abligation pour l'organisateur de rembourser qui prafitionat les sommes dété versées

rembourser au participant les sommes déjà versées. Désistement : tout désistement doit être confirmé par lettre recommandée à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation intervenant avant le 31 juillet 2023, seuls les 50% du prix restent définitivement acquis à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation intervenant après le ler août 2023, la trotalité des sommes dues au titre de l'inscription souscrite par le participant reste acquise à l'organisateur. Les sommes encaissées et/ou celles restant dues par le participant au titre de son désistement représentent une indemnité globale forfattaire revenant à l'organisateur ; le participant autorise d'ores et déjà l'organisateur à conserver et/ou à recouvrer le montant des dities sommes s'inferdisant en cas de litige à en contester le montant même en cas de force majeure. Le réglement de cette indemnité niempêche pas la remise à disposition pour l'organisateur de l'emplacement du stand libéré du foit de la défaillance du porticipant.

5 – Promotion de la Manifestation

L'organisateur met en place la promotion du salon et définit la manière optimale de communiquer pour obtenir la meilleure fréquentation pendant le salon. Cette communication peut comprendre un guide de visite comprenant des informations demandées par l'organisateur aux participants. Les logos et textes fournis sont totalement définis par les participants dans les contraintes de taille et de délai définis par lorganisateur. Les logos et textes reçus hors délai ne pourront être pris en compte par lorganisateur.

6 - Affectation des Stands

L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants de la nature de leur décoration, de la disposition du stand qu'ils se proposent d'installer. Il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne arée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé.

7 – Mise à disposition des Stands

La mise à disposition d'un stand inclut différentes prestations selon que la surface louée est nue, de en main, Pré-équipé, Premier ou un module Créateur. Le détail de ces prestations figure sur le bulletin d'inscription de la manifestation.

8 – Occupation des Stands

Il est interdit aux exposants de céder au sous-louer tout au partie de leur emplacement. D'une manière générale, il est interdit d'accepter la présence physique au matériel de toute société au marque non exposante et n'ayant pas souscrit en tant qu'entreprise hébergée sauf pour les Pavillons régionaux, qui seront redevables du pack inscription et de lassurance RC pour chaque entreprise. Pour chaque filiale de l'exposant désirant être présente sur le stand de leur société-mère. l'exposant doit prédablement obtenir l'accord écrit de lorganisateur qui est seul juge pour accepter la mise à disposition d'un stand avec plusieurs enseignes.

9 - Tenue des Stands

Le Commissaire général de l'exposition se réserve le droit d'exclure de la manifestation avant, pendant sa tenue et éventuellement pour les manifestations à venir tout participant dont la conduite lui parafirati incorrecte Cette exclusion n'entraine aucune modification aux conditions de règlement prévues cidessus. Les participants s'engagent à respecter les règles de bienséance habituelles. Le niveau du bruit devant être limité pour le confort général, il est expressément stipulé qu'aucune démonstration à haute voix de quelque nature que ce soit ne sera acceptée sur les stands notamment toute installation d'épossant un niveau sonore de 80 déaibels sera autormatiquement arrêtée par l'organisateur. Les exposants s'engagent à n'installer aucun objet, de quelque nature que ce soit, hors de leur stand ils voudront bien noter aufaucun empétement sur les allées de circulation ne pourra être accepté, de même que toute distribution de prospectus à l'extérieur des stands sans lautorisation écrite préalable de lorganisateur. En particulier, il est strictement interdit de distribuer les prospectus dans la zone d'accuel de la manifestation.

Toute personne désignée par l'exposant pour tenir son stand doit innérativement parter un badae exposant

impérativement porter un badge exposant. Les exposants disposant de cabines d'essayage sur leur stand doivent impérativement prévoir l'entrée et la sortie des cabines sur leur stand et non sur les allées.

10 – Assurance Automatique

L'organisateur souscrit, pour le compte des exposants, une police d'ossurance garantissant leur responsabilité civile

Note Importante: Il est impératif que le Stand soit surveillé par l'exposant et/au son personnel pendant les heures d'ouverture ainsi que pendant les heures de montage et de démontage.

11 – Assurance Complémentaire

Les exposants doivent assurer la valeur réelle de leurs biens. L'organisateur ne pouvant en auaun cas être tenu pour responsable d'une insuffisance de déclaration. L'exposant peut donc souscrier une Police d'Assurance Complémentaire à l'assurance obligatoire visée à l'art. 10.

12 – Règlement de Sécurité – Dégradations

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics au par lorganisateur. L'emplacement loué doit être lassé dans l'état initial. Toutes les détériorations causées par les installations ou les marchandises ou matériels de l'exposant au bâtiment au au sol occupé seront facturées à l'exposant.

13 – Catalogue et Programme

L'organisateur a seul le droit d'éditer ou de faire éditer et diffuser le catalogue et le programme de l'exposition. Les renseignements nécessaires à la rédaction de ces documents seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions des erreurs de reproduction de composition ou autres qui pourront se produire.

14 – Réclamations et Contestations

Aucun remboursement ne pourra être réclamé au regard d'une déception commerciale ou de quelque nature que ce soit : retard dans l'installation du stand, problème de connexion de bottier électrique ou tout autre problème technique inhérent à l'organisation du stand et du solon. L'organisateur fait tout son possible pour remettre les stands aux clients dans les meilleurs délais mais ne peut être tenu responsable des retards toujous possibles dans l'événementiel. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec ovis de réception dans un délai d'une semaine à compter de la datte de dôture de la manifestation. De convention expresse entre les parties, toute contestation sera du ressort exclusif du Tribunal de Commerce du sège social de l'organisateur, y comprisen matière de référé et même en cas d'appel ou pluralité de défendeurs quel que soit le lieu au se tiendra le solon. La loi française sera seule applicable pour tout litige, quel que soit le lieu d'établissement du participant.

	Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de cet évènement, m'engage à prendre connaissance dès sa réception du règlement général du Salon, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tous recours contre l'organisateur. L'exposant devra prouver que les produits qu'il expose sont bien fabriqués en France. L'organisateur se réserve le droit de lui demander tous justificatifs et compléments d'informations attestant de l'origine des produits exposés sur le salon.			
	La déclara avoir pris connaissance du calendrier de l'enération et m'engage à en respector les échéances			
Ц	l Je déclare avoir pris connaissance du calendrier de l'opération et m'engage à en respecter les échéances.			
	Je déclare avoir conscience des contraintes de la participation à un espace régional et m'engage à occuper ces lieux dans le respect des droits des autres exposants et partenaires du pavillon.			
	Je certifie sincères et authetiques toutes les informations et documents communiqués au travers du présen dossier.			
	NOM Prénom du ou des signataires			
	*			
	*			
	Lieu et date			
	*			
	Signature(s) Cachet de l'établissement			
	Je joins un extrait d'inscription au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois (structures inscrites uniquement au RM ou doubles incrites RM & RCS) Je joins le Kbis de ma structure (entreprises uniquement inscrites au RCS)			
	Je joins l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes de moins de 3 portant notamment mentions de mon numéro d'ordre et numéro Siret L'entreprise n'a pas encore de document commercial utilisable pour cet évènement			
	Je joins le PDF des documents commerciaux, plaquettes, tracts, carte de visite utilisés par l'entreprise Je joins le visuel/ cliché principal qui me caractérisera au catalogue MIF Expo 2023			

Le dossier numérique de candidature est à adresser avant le : 3 avril 2023 minuit au contact suivant :



Nouvelle-Aquitaine Florence ROCHE:

florence.roche@nouvelle-aquitaine.fr

Votre dossier numérique dépasse le poids de 6 Mo, adressez-le par WETRANSFER https://wetransfer.com/ WETRANSFER

CALENDRIER DE L'OPERATION			
Semaine 1 à 9	Préparation de l'action collective		
semaine 10-13	Appel à candidature- clôture le 3 avril 2023		
semaine 15	Comité de Sélection (12 avril 2023)/ information des candidats		
semaine 15-16	Confirmation / validation de participation (1er acompte à joindre obligatoirement aux organisateurs Mif Expo. Le premier acompte s'élève à 50% du total TTC).		
semaine 26	réunion d'information		
semaine 31	versement du solde dû (50 % du total TTC) : avant le 1er août 2023.		
08-nov-23	Installation stand		
09 au 12 novembre 2023	Salon et démontage		
semaine 48	Débriefing post salon		

Ce calendrier est susceptible de quelques variations dont les entreprises exposantes seront averties en temps utiles.